

**PRÉSENTATION**

Le prix Développement durable récompense des entreprises ou des organisations qui se distinguent en ayant développé ou mis en œuvre des pratiques de développement durable singulièrement originales, innovantes ou remarquables.

La grille d’évaluation du Prix Développement durable est développée pour faciliter l’évaluation des candidatures déposées et assurer, par la même occasion, l’application d’un outil permettant une évaluation qui se veut la plus juste et équitable pour l’ensemble des promoteurs.

**ADMISSIBILITÉ\*:**

L’entreprise ou l’organisation:

* doit être représentée par un membre de la Jeune Chambre de la Mauricie âgé entre 18 et 40 ans ;
* doit être membre en règle de la Jeune Chambre et avoir payé sa cotisation;
* doit être située sur le territoire de la Mauricie, de Bécancour ou de Nicolet ;
* doit avoir mis en œuvre la ou les pratiques de développement durable faisant l’objet de cette candidature au cours des deux dernières années.

**AIDE-MÉMOIRE**

Le dossier de candidature doit inclure :

1- Toutes les réponses demandées aux pages suivantes ;

2- Toute autre annexe jugée pertinente (revue de presse, photos, vidéos, etc.).

**Note** : Cette initiative en matière de développement durable doit impliquer un changement significatif au niveau de la politique interne et/ou externe de l’entreprise. À titre d’exemples, les initiatives suivantes pourraient être considérées :

* l’intégration stratégique d’un produit vert « écoconçu» à la gamme de produit standard de l’organisation;
* la réalisation d’une analyse de cycle de vie de produit et de changements subséquents pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs;
* l’analyse de la chaîne de production et de la chaîne de valeur pour améliorer l’efficacité énergétique;
* la mise en place d’une politique de réduction, de recyclage, de réemploi, et de valorisation des matières résiduelles;
* la mise en place de partenariats avec des organismes sociaux et environnementaux pour soutenir des projets durables;
* la mise en place des principes du commerce équitable avec ses fournisseurs;
* la mise en place d’une politique d’achat local et des moyens pour y arriver
* La mise en place d’une comptabilité « verte »;
* le développement d’un nouveau produit, service, marché vert ou social;
* l’adoption d’une politique de responsabilité sociale ou de développement durable avec des objectifs à atteindre et des mesures concrètes à réaliser (ex. RecycQuébec, Norme BNQ21000);
* La participation active à un réseau qui fait la promotion et la formation à propos du développement durable
* Toute autre initiative qui vise l’intégration stratégique des aspects sociaux et environnementaux dans le processus décisionnel et organisationnel de l’entreprise.

Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées.

Toute image jointe sous format informatique pourra être utilisée pour vous représenter lors du Gala de cette année ou de l’an prochain. Il est de votre responsabilité de vous assurer de la bonne réception par la JCM de toutes les pièces constituant votre dossier de candidature.

Bon travail!

*\* Ne sont pas admissibles, les lauréats du Gala Edis 2020 et les membres du conseil d’administration de la Jeune Chambre de la Mauricie en poste ou l’ayant été pendant la saison 2020-2021.*

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Nom et prénom de la personne déposant la candidature :

Date de naissance :

Nom de l’organisation :

Année(s) d’opération de l’organisation :

Adresse de correspondance :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Présence Internet de votre organisation (liens URL)

Facebook :

Twitter :

LinkedIn :

Youtube :

Instagram :

Pinterest :

Vimeo :

Autre(s) :

**CRITÈRES D’ÉVALUATION**

* **Description de l’organisation :**

Mission, produits et/ou les services offerts, clientèle cible, progression du chiffre d’affaires, du nombre d’employés, bref historique, etc.

*Maximum 15 lignes*

* **Description de l’initiative en matière de développement durable :**

Présentation détaillée de la ou des pratiques de développement durable par laquelle ou lesquelles l’organisation se distingue et mises en œuvre au cours des deux dernières années.

*Maximum 45 lignes*

* **Mise en œuvre (16%)** :

Moyens financiers et managériaux mis en œuvre dans le développement, l’adoption ou l’amélioration/bonification de l’initiative, par exemple : investissements dédiés, importance des moyens managériaux consacrés au projet, formation des employés, temps consacré au projet, ampleur des changements de gestion dans l’entreprise ou de l’organisation, importance des modifications au processus de production, engagement et motivation de la direction, etc.

*Maximum 22 lignes*

* **Retombées durables** **(40%)** :

Importance et pertinence des retombées en matière de développement durable découlant de l’initiative. Par exemple : quels sont les impacts environnementaux? Les impacts sociaux? Les Impacts chez les parties prenantes? Est-ce qu’une différence notoire et sensible pourra être mesurée en matière de développement durable, à la suite de l’application de cette initiative?

*Maximum 30 lignes*

* **Autres retombées pour l’entreprise (12%)** :

Retombées en termes de visibilité, de ventes, de profits, d’amélioration générale de la productivité, de réduction de coûts, d’image corporative, de sensibilisation des clients et/ou des employés au développement durable, de motivation des employés, d’innovations, de qualité, d’amélioration des partenariats, etc.

*Maximum 15 lignes*

* **Originalité (8%)** **:**

Est-ce que le projet comporte une ou des caractéristiques distinctives qui le démarquent de ses concurrents, dans sa nature (originalité de l’idée, qualité, style, utilité, etc.) et/ou dans sa mise en application (intégration dans la vie quotidienne de l’organisation, sensibilisation auprès des employés, etc.)?

*Maximum 15 lignes*

* **Viabilité et réalisme (12%)** :

Quelle est la viabilité globale du projet à court et moyen terme? Par exemple : viabilité financière, technique et managériale. Le plan d’action est-il réalisable? Le potentiel durable est-il réaliste par rapport au milieu (l’organisation)? L’opportunité de continuation du processus est-il réellement démontrée?

*Maximum 15 lignes*

* **Qualité du document de présentation (4%) :**

Dans ce volet, on s’intéresse à la qualité du document soumis au jury. Le style de rédaction (orthographe, phrases claires et concises, enchaînement logique et cohérent), une mise en page judicieuse, la propreté du document, l’originalité de la présentation du document sont des éléments dont le membre du jury peut tenir compte pour apprécier la qualité des documents soumis. Également, le respect des conditions de présentation sera évalué (nombre de pages du document).

* **Appréciation personnelle (8%) :**

Un dernier critère sera utilisé pour l’évaluation finale du dossier de candidature. Il s’agit de l’**Appréciation personnelle.** Dans ce dernier volet, le membre de jury est appelé à indiquer sonappréciation à l’égard de la candidature dans sa **globalité**. Cette appréciation est personnelle et laisse ainsi toute latitude au membre du jury pour la juger.

Remise du formulaire de mise en candidature

**Avant le 26 février 2021, 12 h.**

Par courriel : [**direction@jcmauricie.com**](mailto:direction@jcmauricie.com)

SIGNATURE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_